

À Dumbarton Oaks, alors qu'ils étaient en quête d'une formule applicable à l'élection des membres du Conseil de sécurité et d'autres organismes, les représentants des grandes Puissances rejetèrent le principe de la représentation proportionnelle. Avant que la Conférence de San Francisco n'ait lieu, le Canada envoya donc une note aux Grands, leur rappelant sa position, position que sa délégation n'a d'ailleurs cessé de faire valoir durant la Conférence. Cette persévérance finit par être récompensée, puisque le texte définitif de l'article 23 stipule que lors de l'élection des membres non permanents du Conseil de sécurité, il faut tenir « spécialement compte, en premier lieu, de la contribution des membres de l'Organisation au maintien de la paix et de la sécurité internationales et aux autres fins de l'Organisation . . . ». Mais si le principe était accepté en théorie, dans la pratique, pour les élections à la plupart des organismes des Nations Unies, on a surtout recherché une représentation équitable des blocs et des régions géographiques.

Les pays les plus importants sur le plan économique étant au nombre d'une douzaine, le gouvernement du Canada espérait que la moitié des membres du Conseil économique et social proviendraient de ces pays et que parmi ceux-ci, certains seraient régulièrement réélus. C'est pourquoi, à San Francisco, la délégation canadienne proposa de procéder aux élections « en tenant dûment compte de la nécessité d'une juste représentation des États de grande importance économique ». Cela n'a pas été accepté, mais le principe a inspiré la disposition de l'article 61 qui stipule que les membres sortants du Conseil économique et social sont immédiatement rééligibles.

Aux yeux du Canada, le Conseil économique et social devait regrouper les États qui pouvaient le mieux contribuer au bien-être social et économique de tous les pays (membres ou non) et ceux qui étaient les plus en mesure de contribuer à la sécurité générale.

Le Conseil de sécurité

Le Canada tenait beaucoup à ce que les dispositions prévues par la nouvelle organisation en matière de sécurité soient aussi efficaces que possible. Selon